



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL

Compte-rendu
d'exécution 2020

Sommaire

- 03 **Fiche n°1** - Synthèse globale
- 12 **Fiche n°2** - Les financements accordés dans le cadre de contrats État-collectivités
- 17 **Fiche n°3** - Stratégies de répartition au niveau infrarégional
- 24 **Fiche n°4** - Les priorités environnementales

Bilan de l'utilisation de la DSIL en 2020

FICHE N°1 : synthèse globale

1. Rappel : la répartition de la DSIL en 2020

La loi de finances pour 2020 a ouvert 570 millions d'euros pour la DSIL. Ce montant a été réparti entre régions à 65 % au prorata de la population des régions et à 35 % au prorata de la population des unités urbaines de moins de 50 000 habitants.

Contrairement aux années précédentes, la réserve de précaution n'a pas pu être utilisée pour financer des projets supplémentaires au titre de la DSIL. Dès lors, les montants effectivement engagés au titre de la DSIL se sont élevés à 541,8 millions d'euros.

Toutefois, l'abondement de « DSIL exceptionnelle – Relance » de 950 M€ adopté en troisième loi de finances rectificative pour 2020 (dont 574 M€ engagés en 2020) dans le but d'accompagner la relance dans les territoires a permis de financer de nombreux projets et de soutenir des projets structurants au sein des territoires. Le présent bilan ne concerne pas cette DSIL exceptionnelle.

La répartition des montants engagés entre régions est la suivante :

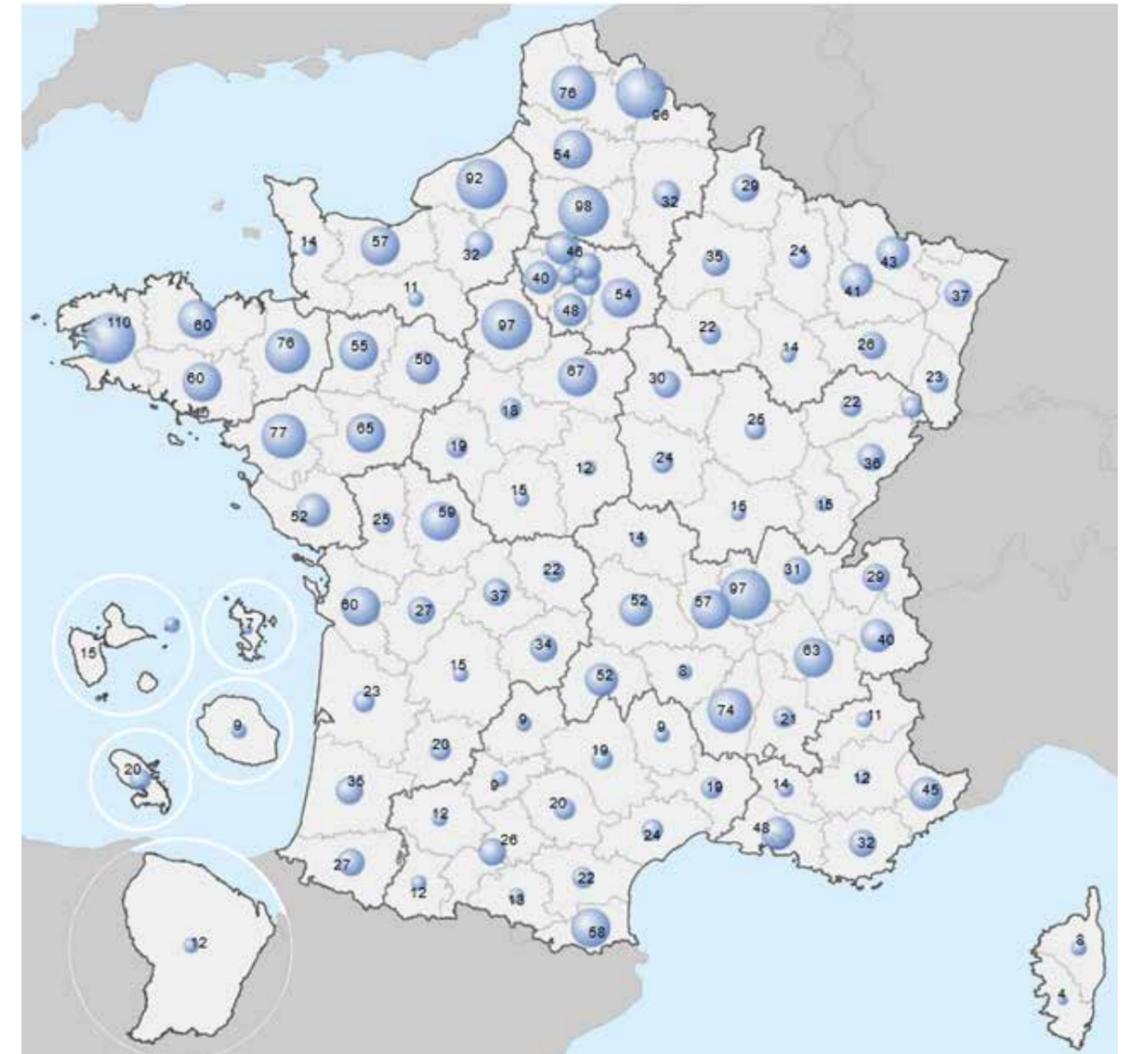
Région	Population INSEE	Montant délégué	Montant des AE effectivement engagées en 2020	Différence LFI / exécution	Part de la région dans le total
GUADELOUPE	394 110	3 106 250,70 €	3 075 262,80 €	-1,01%	0,57%
MARTINIQUE	376 480	3 279 034,89 €	3 279 035,00 €	0,00%	0,61%
GUYANE	269 352	2 735 514,29 €	2 735 514,29 €	0,00%	0,50%
LA REUNION	852 924	6 946 524,94 €	6 806 525,00 €	-2,06%	1,26%
MAYOTTE	257 450	3 355 609,29 €	3 355 608,71 €	0,00%	0,62%
ILE-DE-FRANCE	12 117 132	74 324 067,84 €	73 287 095,00 €	-1,41%	13,53%
CENTRE-VAL DE LOIRE	2 577 866	21 565 225,54 €	21 565 224,83 €	0,00%	3,98%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	2 818 338	24 917 262,69 €	24 917 263,00 €	0,00%	4,60%
NORMANDIE	3 335 929	30 443 136,35 €	30 443 136,01 €	0,00%	5,62%
HAUTS-DE-FRANCE	6 006 870	46 812 233,55 €	46 791 976,77 €	-0,04%	8,64%
GRAND EST	5 555 186	50 482 992,67 €	50 482 992,00 €	0,00%	9,32%
PAYS DE LA LOIRE	3 737 632	35 777 152,76 €	35 777 152,32 €	0,00%	6,60%
BRETAGNE	3 306 529	33 986 876,36 €	33 983 103,75 €	-0,01%	6,27%
NOUVELLE-AQUITAINE	5 935 603	48 903 955,41 €	48 903 954,00 €	0,00%	9,03%
OCCITANIE	5 808 435	51 143 514,54 €	51 143 514,60 €	0,00%	9,44%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	7 916 889	64 975 068,74 €	64 973 467,57 €	0,00%	11,99%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	5 021 928	37 481 645,12 €	37 255 109,56 €	-0,61%	6,88%
CORSE	330 455	3 059 653,14 €	3 020 535,38 €	-1,30%	0,56%
TOTAL	66 619 108	543 295 718,82 €	541 796 470,59 €	-0,28%	-

Les sous-exécutions constatées peuvent résulter de mouvements de fongibilité entre les différentes dotations d'investissement, opérées au niveau local, ou de problèmes techniques rencontrés en fin de gestion. Dans ce dernier cas, les AE non engagées sont reportées sur l'exercice suivant. On constatait à l'inverse, en 2019, une sur-exécution de 5,57% par rapport au montant délégué initialement.

2. Présentation des caractéristiques des projets

Au total, la DSIL a financé 3 568 projets en 2020, contre 4 137 projets en 2019. La baisse du nombre de projets financés s'explique en partie par la non-libération des crédits de la réserve de précaution.

Le nombre de projets financés par département est le suivant :



Dans certains départements ruraux, il a parfois été fait le choix de financer peu de projets, mais pour des montants dans certains cas substantiels (9 projets dans le Lot mais pour un montant moyen de subvention supérieur à 354 000 euros, soit deux fois et demie plus que la moyenne nationale).

	DSIL 2019	DSIL 2020
Montant total de la dotation	570 000 000 €	570 000 000 €
Montant engagé au 31 décembre de l'exercice concerné	572 259 803 €	541 796 470,59 €
Nombre de projets financés	4 137	3 568
Coût total des projets financés	2 775 667 558 €	2 381 194 191,37 €
Effet de levier	4,85 (pour 1 € de subvention 4,85 € ont été investis)	4,39 (pour 1 € de subvention 4,39 € ont été investis)
Coût moyen des projets financés	670 937 €	667 375 €
Montant moyen de subvention allouée	138 327 €	151 840 €
Taux moyen de subventionnement des projets	20,62 %	22,75 %

On constate que les caractéristiques des projets financés au titre de la DSIL sont, à nouveau, comparables en 2020 et en 2019 :

- Le montant moyen des projets financés par la DSIL en 2020 est équivalent à celui de 2019, et sensiblement plus élevé que le montant moyen des projets financés par la DETR (667 375 euros contre 173 439 euros).
- Le montant moyen des subventions allouées au titre de la DSIL est plus de trois fois supérieur à celui des subventions allouées au titre de la DETR (151 849 euros contre 49 284). Le taux de subvention est toutefois moins élevé pour la DSIL que pour la DETR (22,75 % contre 28,49%). Le taux moyen de subvention augmente légèrement, par rapport à 2019.

3. Répartition de l'enveloppe par priorités

3.1. Priorités thématiques

A l'inverse de la DETR ou de la DPV, pour lesquelles il existe des critères d'éligibilité en fonction des caractéristiques de la collectivité (taille notamment), toutes les communes et EPCI à fiscalité propre sont éligibles à la DSIL.

En revanche, les projets financés par la DSIL doivent concourir à la réalisation de l'une des grandes priorités nationales inscrites à l'article L. 2334-42 du CGCT :

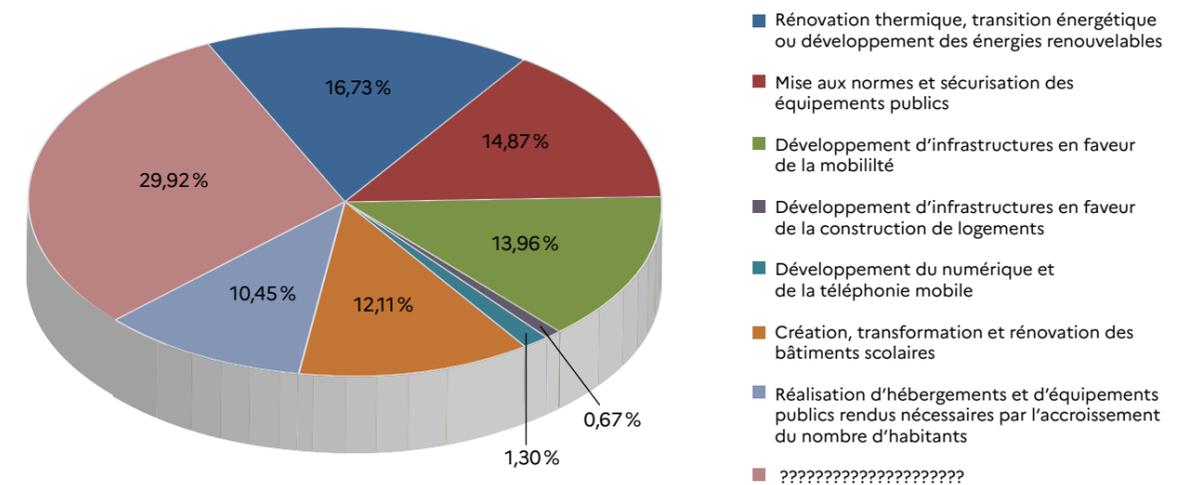
- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements ;
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- Opérations s'inscrivant dans un contrat de ruralité concourant à l'accessibilité des services et des soins, à développer l'attractivité, à stimuler l'activité des bourgs-centres, à développer le numérique et la téléphonie mobile et à renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

En 2020, la DSIL a été majoritairement allouée à des projets inscrits dans les priorités suivantes :

- *rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables* (16,73 % du montant et 21,5 % des projets) ;
- *mise aux normes et sécurisation des équipements publics* (14,87 % du montant total et 19 % des projets) ;
- *développement d'infrastructures en faveur de la mobilité* (13,96 % du montant total et 9,22 % des projets)
- *création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires* (12,11 % du montant total et 9,42 % des projets).

Cette répartition entre les grandes priorités est très stable par rapport à l'exercice précédent.

Pourcentage de la DSIL alloué en 2020 à chaque priorité thématique (global)



3.2. DSIL attribuée dans le cadre de contrats État-collectivités

Selon les données renseignées par les préfetures, les opérations inscrites dans les contrats de ruralité représentent cette année 26% du montant total des subventions allouées, soit 139 M€, et 30% des projets soutenus, soit 1 065 projets.

Par ailleurs, 200 M€ (37 % du montant total de subventions attribuées) et 1 118 projets (31 % des projets subventionnés) étaient liés à un contrat territorial, tous contrats confondus. Les projets peuvent à la fois s'inscrire dans une priorité thématique et dans un contrat Etat-collectivités.

Pourcentage de la DSIL alloué en 2020 à chaque priorité thématique (détail)

Priorité ou contrat de ruralité	Coût total des projets financés (HT)	Montant subvention DSIL attribuée (AE 2020)	Nombre de projets financés	Nombre de projets inscrits dans un dispositif contractuel Etat-collectivité	Nombre de projets cofinancés	Coût moyen HT des projets financés	Effet de levier	Montant moyen de subvention DSIL allouée	Taux moyen de subvention DSIL	Part de la DSIL concernée (en %)
Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables	346 325 848,04 €	90 641 351,79 €	767	34	238	451 533,05 €	3,82	118 176,47 €	26,17%	16,73%
Mise aux normes et sécurisation des équipements publics	313 330 236,93 €	80 577 393,85 €	679	98	180	461 458,38 €	3,89	118 670,68 €	25,72%	14,87%
Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité	289 815 207,66 €	75 634 014,52 €	329	54	92	880 897,29 €	3,83	229 890,62 €	26,10%	13,96%
Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements	12 848 892,27 €	3 603 738,97 €	22	6	7	584 040,56 €	3,57	163 806,32 €	28,05%	0,67%
Développement du numérique et de la téléphonie mobile	24 356 054,05 €	7 016 756,79 €	51	8	5	477 569,69 €	3,47	137 583,47 €	28,81%	1,30%
Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires	288 688 195,08 €	65 622 036,34 €	336	24	82	859 191,06 €	4,40	195 303,68 €	22,73%	12,11%
Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants	272 178 735,50 €	56 601 181,93 €	203	40	81	1 340 781,95 €	4,81	278 823,56 €	20,80%	10,45%
Autres et contrats État-collectivités	833 651 021,84 €	162 099 996,39 €	1 181	854	458	705 885,71 €	5,14	137 256,56 €	19,44%	29,92%
	2 381 194 191,37 €	541 796 470,59 €	3 568	1 118	1 143	667 375,05 €	4,39	151 848,79 €	22,75%	

4. Adaptation à la diversité locale

4.1. Une gestion déconcentrée favorisant l'adaptation des priorités légales d'utilisation de la DSIL aux besoins des territoires

Les préfets de région ont tous réparti les enveloppes en fonction des priorités locales. Ainsi, on remarque :

Une grande diversité est constatée dans les programmations régionales. Ainsi :

- En Ile-de-France, une proportion importante de l'enveloppe a été allouée aux projets relatifs au développement d'infrastructures en faveur de la mobilité (28,67%), mais également à ceux afférents à la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population (25,53 %). Ceux relatifs à la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires (19,12%) et ceux en lien avec les priorités environnementales de rénovation thermique, de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables (18,19 %) représentent une part légèrement plus modeste de l'enveloppe.
- En région Grand Est, 62,24 % de l'enveloppe régionale a été allouée au financement des contrats État-collectivités. Une proportion significative de l'enveloppe a également été affectée à ces contrats en Bretagne (60,29 %), en Corse (60,20 %), en Occitanie (59,29 %).

Une diversité dans le ciblage des projets est aussi observée entre les différentes régions.

Hors outre-mer, les taux moyens de subvention s'échelonnent de 17,06 % en région Pays-de-la-Loire à 36,56 % en Île-de-France. Pour cette dernière, le niveau du taux de soutien est en partie dû à l'enveloppe de 6,05 millions d'euros octroyée à l'EPT « Plaine Commune » pour la réalisation du franchissement urbain « Pleyel » (financé à 70,23% par la DSIL) et l'enveloppe de 4,5 millions d'euros octroyée à l'EPT « Terres d'envol » pour la réalisation de la première phase du projet d'équipement multifonctionnel du Colisée à Tremblay-en-France (financé à 78,68%).

Taux moyen de subvention par région

Dénomination de la Région	Coût moyen par projet	Subvention DSIL moyenne	Taux moyen de subvention DSIL
LA RÉUNION	1 533 399,57 €	756 280,56 €	49,32%
MAYOTTE	1 294 206,64 €	479 372,67 €	37,04%
ILE-DE-FRANCE	718 552,79 €	262 677,76 €	36,56%
MARTINIQUE	474 715,49 €	163 951,75 €	34,54%
GUYANE	703 741,08 €	227 959,52 €	32,39%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	463 105,41 €	131 837,37 €	28,47%
CENTRE-VAL DE LOIRE	337 857,10 €	94 584,32 €	28,00%
CORSE	1 055 846,80 €	251 711,28 €	23,84%
OCCITANIE	857 087,56 €	203 759,02 €	23,77%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	992 128,21 €	229 969,81 €	23,18%
HAUTS-DE-FRANCE	571 207,45 €	131 438,14 €	23,01%
NORMANDIE	670 004,03 €	147 068,29 €	21,95%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	564 522,50 €	120 768,53 €	21,39%
NOUVELLE-AQUITAINE	618 364,81 €	127 354,05 €	20,60%
GRAND EST	944 304,48 €	171 710,86 €	18,18%
BRETAGNE	645 191,95 €	111 055,89 €	17,21%
PAYS DE LA LOIRE	701 576,41 €	119 656,03 €	17,06%
GUADELOUPE	1 253 665,59 €	205 017,52 €	16,35%

4.2. La DSIL finance des projets structurants à l'échelle de collectivités de toutes les tailles

- Dans le Nord, le montant moyen des subventions accordées était de 190 711 euros, avec des subventions allant de 3 118 euros à un peu plus d'1 million d'euros.
 - » Une subvention de 1 003 409 euros a été octroyée à la communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre pour la réalisation de travaux sur le pôle gare de Maubeuge, dont le coût total est de 5,3 millions d'euros. Cette opération est inscrite dans un dispositif « Action Cœur de Ville » et permet de développer les infrastructures en faveur de la mobilité.
 - » Des projets de taille plus modeste ont également été financés pour des communes de plus petite taille. Ainsi Berthen (536 habitants) a bénéficié d'une subvention de 32 000 euros pour des travaux de rénovation et d'isolation de la toiture de l'école. Ce projet est en outre inscrit dans un contrat de ruralité.
- Dans l'Aube, le montant moyen des subventions attribuées est de 123 753 euros, avec des montants allant de 3 298 euros à 311 113 euros. Sur 22 projets soutenus, 13 s'inscrivaient dans le cadre d'un contrat Etat-collectivités : 10 liés à un contrat de ruralité et 3 entrant dans un dispositif Action Cœur de Ville.
 - » La commune de Piney a bénéficié de 311 113 euros de subvention DSIL pour l'amélioration énergétique et la mise en accessibilité de la salle polyvalente. Ce projet, d'un coût de 791 141 euros, a par ailleurs fait l'objet d'autres financements et a permis, selon la collectivité, de réaliser des économies d'énergie estimées à 15 111,57 € par an.
 - » La communauté de communes Venduvre-Soulaives a, quant à elle, bénéficié d'une subvention de 122 023 euros pour la construction du pôle scolaire de Jessains.
- La DSIL est ainsi amenée à financer des projets structurants tant dans les territoires urbains que ruraux. On peut citer, par exemple, le projet porté par le syndicat mixte de l'aérodrome de Saint-Yan (département de la Saône-et-Loire), dans le cadre d'un contrat de ruralité, d'un coût total de 8,4 M€ et subventionné à hauteur de 3,84 M€. Celui-ci consiste en des travaux de réfection des pistes et voies de circulation des aéronefs de l'aérodrome par renforcement. C'est également le cas du projet porté par la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron (département de l'Ardèche) d'un coût global de 2,9 M€ et subventionné à hauteur de 1,4 M€. Il s'agit d'une opération de la sécurisation et de la requalification d'un bâtiment industriel situé sur la commune du Teil en équipement culturel de musique.

5. Le soutien aux métropoles :

Après les financements dédiés lors de la mise en œuvre du pacte Etat-métropoles, les nouvelles métropoles créées en 2018 ont bénéficié pleinement du soutien de l'Etat, à nouveau, en 2020. Par exemple :

- la **métropole Aix Marseille Provence** a bénéficié d'une part importante de la DSIL, pour un montant de près de 9 millions d'euros, ce qui lui a permis de réaliser neuf projets, ayant principalement traités à la mise aux normes et à la sécurisation des équipements publics (ex : mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la Station de métro Jules Guesde - 2 Ascenseurs pour une subvention de 836 000 €) et au développement d'infrastructures en faveur de la mobilité (ex : la réalisation de travaux sur les lignes structurantes de la régie des transports métropolitains, subventionnés à hauteur de près de 2 millions d'euros).
- La **Métropole européenne de Lille** a bénéficié de crédits DSIL à hauteur de près de 2,5 million d'euros. Ce montant a contribué à 5 projets structurants, dont l'acquisition de véhicules électriques de transports en commun de petite capacité, avec une participation de 800 000 € ou encore la réhabilitation et le renforcement du pont de l'Hippodrome à Lambersart, financé à hauteur de 782 599 €.
- La **Métropole de Rennes** a bénéficié de 850 000 € pour un projet d'installation de bornes de recharge des bus électriques au dépôt et aux terminus des lignes
- **Tours Métropole** a bénéficié de 900 000 € de subvention pour deux projets, dont une subvention de 563 799 euros dédiée à la mise en place d'un schéma « 2 roues » 2020.

Bilan de l'utilisation de la DSIL en 2020

FICHE N°2 : les financements accordés dans le cadre de contrats État-collectivités

1. Près de 37% de l'enveloppe de DSIL ont été mobilisés pour financer les opérations inscrites dans le cadre des contrats Etat-collectivités

La gestion déconcentrée de la DSIL permet aux préfets de s'adapter aux spécificités locales et d'affecter leurs crédits en fonction des besoins des territoires. Certains ont ainsi privilégié la redynamisation des villes moyennes dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville qui s'est largement déployé dans différents territoires. D'autres ont pu soutenir des projets dans le cadre du volet territorial du contrat de plan Etat Région ou encore de pactes territoriaux (engagement de rénovation du bassin minier ; plan particulier pour la Creuse).

Sur les 541,79 millions d'euros d'AE de la DSIL consommées au 31 décembre 2020, plus de 199,89 millions d'euros ont été mobilisés pour financer des projets s'inscrivant dans le cadre de contrats Etat-collectivités (soit 36,9% de l'enveloppe). Au total, ces subventions ont profité à 1 118 projets figurant dans des contrats, sur 3 568 projets ayant bénéficié d'une subvention DSIL cette année (soit 31,3% des projets).

En outre, 119,24 millions d'euros ont été attribués aux contrats de ruralité, qui entraînent en 2020 dans leur dernière année d'existence. Ce montant reste élevé et largement supérieur à l'enveloppe à l'abondement de 45M€ opéré pour ces dispositifs en 2018.

Les subventions DSIL attribuées aux projets s'inscrivant dans le cadre de contrats correspondent à près d'un milliard d'euros d'investissements (970 483 669 €), soit un taux moyen de subvention de 20,60% et un effet levier d'un euro de DSIL pour 4,85 euros investis.

Les projets financés par la DSIL dans le cadre d'un contrat s'élevaient à un montant moyen de 868 053 euros, pour une subvention moyenne de 178 801 euros, soit un taux de subvention de 20,60%. Ces caractéristiques sont légèrement supérieures à la moyenne puisque la subvention moyenne sur la totalité de l'enveloppe 2020 s'élevait à 151 849 euros et le coût moyen d'un projet à 667 375 euros, avec toutefois un taux de subvention moyen supérieur (22,75%).

La DSIL a donc permis en 2020 de financer des projets relevant de contrats très divers :

Nature du contrat	Nombre de projets engagés	Montant total des projets financés (HT)	Subventions DSIL attribuées (AE 2020)	Coût total moyen des projets	Montant moyen de la subvention DSIL attribuée	Taux moyen de subvention DSIL	Part de la DSIL consacrée au contrat
Contrat de ruralité	824	590 831 468,46 €	119 246 579,01 €	717 028,48 €	144 716,72 €	20,18%	59,65%
Action Cœur de Ville	214	215 128 988,58 €	49 941 628,86 €	1 005 275,65 €	233 372,10 €	23,21%	24,98%
Pactes territoriaux	42	88 628 004,54 €	15 454 065,00 €	2 110 190,58 €	367 953,93 €	17,44%	7,73%
Pactes État-Métropole	6	37 314 673,67 €	5 534 484,50 €	6 219 112,28 €	922 414,08 €	14,83%	2,77%
CPER	23	22 967 104,06 €	4 995 814,44 €	998 569,74 €	217 209,32 €	21,75%	2,50%
Territoire d'industrie	5	11 210 070,00 €	2 654 961,00 €	2 242 014,00 €	530 992,20 €	23,68%	1,33%
Divers	4	4 403 359,81 €	2 071 638,85 €	1 100 839,95 €	517 909,71 €	47,05%	1,04%

Les contrats de ruralité, déployés depuis fin 2016, concentrent près de 60% des subventions attribuées en 2020 au titre de la DSIL, tandis que le programme Action Cœur de Ville a bénéficié d'un quart de la DSIL attribuée aux contrats.

Hors outre-mer, une part plus ou moins importante de la DSIL a été octroyée par chaque région à des contrats locaux.

Région	Nombre de projets engagés	Montant total des projets financés (HT)	Subventions DSIL attribuées (AE 2020)	Taux moyen de subvention DSIL	Part des AE 2019 consacrée aux Contrats de ruralité	Part des AE 2019 consacrée aux Contrats de ruralité
ILE-DE-FRANCE	49	26 786 259,40 €	7 056 079,00 €	26,34%	3,80	9,63%
CENTRE-VAL DE LOIRE	76	26 157 834,66 €	8 180 079,16 €	31,27%	3,20	37,93%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	65	51 604 585,21 €	14 730 165,62 €	28,54%	3,50	59,12%
NORMANDIE	52	44 515 470,42 €	9 919 640,43 €	22,28%	4,49	32,58%
HAUTS-DE-FRANCE	114	95 546 213,25 €	17 717 009,04 €	18,54%	5,39	37,86%
GRAND EST	159	180 821 479,93 €	31 420 932,00 €	17,38%	5,75	62,24%
PAYS DE LA LOIRE	26	48 159 064,21 €	8 657 373,08 €	17,98%	5,56	24,20%
BRETAGNE	170	122 331 953,48 €	20 488 782,83 €	16,75%	5,97	60,29%
NOUVELLE-AQUITAINE	30	50 654 427,31 €	12 532 443,39 €	24,74%	4,04	25,63%
OCCITANIE	109	134 716 151,15 €	30 324 574,60 €	22,51%	4,44	59,29%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	206	149 346 068,38 €	28 067 701,05 €	18,79%	5,32	43,20%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	57	36 256 003,12 €	8 985 982,73 €	24,78%	4,03	24,12%
CORSE	5	3 588 158,60 €	1 818 408,74 €	50,68%	1,97	60,20%

La part attribuée par chaque région par rapport à son enveloppe d'AE peut être en outre liée à la nature du contrat signé, chaque territoire ayant des caractéristiques spécifiques :

- Dans les Hauts-de-France, la DSIL a bénéficié aux contrats de ruralité (75 projets), aux opérations Action Cœur de Ville (16 projets) mais également à des projets relevant de pactes territoriaux (22 projets), notamment liés à l'engagement pour le renouveau du bassin minier. Ce dernier, signé le 7 mars 2017, illustre les spécificités de la région Hauts-de-France et agit sur un large périmètre, couvrant huit intercommunalités, deux départements et regroupant 250 communes (1,2 million d'habitants).
- En Bretagne, 16 projets relatifs au contrat de plan Etat-Région ont pu bénéficier d'un financement au titre de la DSIL, pour un montant de 3 729 343 euros.
- En région Auvergne-Rhône-Alpes, 2 499 894 euros ont été octroyés au titre de la DSIL pour 4 projets d'un montant total de 27 199 372 euros dans le cadre d'un pacte Etat - Métropole.

2. Focus sur les contrats de ruralité

Le financement d'opérations prévues dans les contrats destinés à « à favoriser l'accessibilité des services et des soins, à développer l'attractivité, à stimuler l'activité des bourgs-centres, à développer le numérique et la téléphonie mobile et à renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale » constitue un champ d'intervention à part entière de la dotation, en sus des priorités d'investissement prévues par la loi. Les contrats de ruralité sont concernés par cette orientation, tout comme le sont à compter de 2021 les CRTE dans les espaces ruraux.

En 2020, 119,2 millions d'euros ont été attribués au titre de la DSIL dans le cadre de contrats de ruralité pour 824 projets, d'un coût total de 590,8 millions d'euros. Bien que le montant global soit en diminution par

rapport à 2019 (1652 projets et 182,5 millions d'euros d'attribués), le montant moyen des projets subventionnés est plus élevé (717 028 euros contre 606 144 euros) ainsi que la subvention moyenne attribuée (144 717 euros contre 110 483 euros en 2019).

Ainsi :

- 166 projets ont un coût prévisionnel supérieur ou égal à un million d'euros, dont certains de très grande envergure (construction d'un centre aquatique intercommunal porté par la CC Thiers Dore et Montagne, construction du parc d'exposition de Rodez Agglomération, etc.) ;
- 86 projets ont bénéficié d'une attribution de subvention supérieure à 350 000 euros et sept d'entre eux atteignent ou dépassent le million d'euros (Travaux de réfection des pistes et voies de circulation des aéronaves de l'aérodrome de Saint-Yan en Saône-et-Loire; création d'un bâtiment à vocation culturelle pour des spectacles à Martre Tolosane en Haute-Garonne ou encore la construction d'un groupe scolaire à Mirabeau dans le Vaucluse).

Au 31 décembre 2020, la part des AE 2020 consacrée aux contrats de ruralité varie entre 0% pour la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et Mayotte et plus de 59,25% pour l'Occitanie. Au-delà de cette dernière, les cinq régions ayant mobilisé la fraction la plus importante de leur enveloppe pour financer directement les projets relevant des contrats de ruralité en tant que tels sont la **Bourgogne-Franche-Comté, la Bretagne, le Grand-Est et l'Auvergne-Rhône-Alpes**¹.

Région	AE engagées en 2020 (rappel)	Nombre de projets engagés	Montant total des projets financés (HT)	Subventions DSIL attribuées (AE 2020)	Taux moyen de subvention DSIL	Part des AE 2020 consacrée aux Contrats de ruralité
ILE-DE-FRANCE	73 287 095,00 €	30	15 076 146,40 €	2 892 665,00 €	19,19%	3,95%
CENTRE-VAL DE LOIRE	21 565 224,83 €	54	13 882 929,09 €	3 040 703,16 €	21,90%	14,10%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	24 917 263,00 €	57	46 339 419,21 €	13 145 278,97 €	28,37%	52,76%
NORMANDIE	30 443 136,01 €	39	33 607 931,27 €	7 435 409,31 €	22,12%	24,42%
HAUTS-DE-FRANCE	46 791 976,77 €	75	40 539 430,58 €	6 779 008,87 €	16,72%	14,49%
GRAND EST	50 482 992,00 €	105	89 626 916,52 €	16 750 444,00 €	18,69%	33,18%
PAYS DE LA LOIRE	35 777 152,32 €	0	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
BRETAGNE	33 983 103,75 €	142	95 219 170,10 €	12 820 370,05 €	13,46%	37,73%
NOUVELLE-AQUITAINE	48 903 954,00 €	0	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
OCCITANIE	51 143 514,60 €	109	134 716 151,15 €	30 324 574,60 €	22,51%	59,29%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	64 973 467,57 €	179	99 916 756,24 €	21 039 647,88 €	21,06%	32,38%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	37 255 109,56 €	33	20 802 816,30 €	4 576 956,54 €	22,00%	12,29%
CORSE	3 020 535,38 €	1	1 103 801,60 €	441 520,64 €	40,00%	14,62%

¹ Ces chiffres ne recourent pas l'intégralité du soutien de la DSIL à la ruralité voire même aux contrats de ruralité, certains projets pouvant s'inscrire dans ceux-ci mais également dans d'autres thématiques et ont été identifiés d'abord au titre de ces dernières.

3. La grande variété des projets financés au titre des différents contrats

L'article L. 2334-42 du CGCT prévoit que la DSIL est destinée au soutien de projets de :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Au-delà de ces axes prioritaires, cet article permet également de financer avec la DSIL les « opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat » signé entre, d'une part, le représentant de l'Etat et, d'autre part, un EPCI à fiscalité propre ou un PETR. Ces opérations peuvent concerner « des actions destinées à favoriser l'accessibilité des services et des soins, à développer l'attractivité, à stimuler l'activité des bourgs-centres, à développer le numérique et la téléphonie mobile et à renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale ».

Autrement dit, s'agissant des contrats de ruralité, même si une opération ne relève pas des grandes thématiques légales d'emploi de la DSIL prévues au même article (transition écologique, rénovation des bâtiments scolaires, accessibilité, etc.), elle peut bénéficier d'une subvention au titre de la dotation.

Cet élargissement des thématiques ajouté à l'existence de divers dispositifs ayant des objectifs spécifiques, tels que le soutien de la ruralité, la redynamisation des villes moyennes ou encore de « territoires d'industrie » amènent à constater une grande variété de projets financés au titre de la DSIL. Il s'agit par exemple des opérations suivantes :

Bénéficiaire	Type de contrat	Intitulé du projet	Montant de la subvention	Coût total du projet	Effet de levier
Roy-Boissy (60)	Contrat de ruralité	Construction d'une salle socio-culturelle	240 000,00 €	969 311,00 €	4,0
Vallauris (06)	Action Cœur de Ville	Travaux de rénovation et mise en sécurité des bâtiments sportifs	57 991,50 €	245 000,00 €	4,2
Châteaubriant (44)	Territoire d'industrie	Requalification du site industriel ACIER+	500 000,00 €	1 505 000,00 €	3,0
Hénin-Carvin (62)	Engagement pour le renouveau du bassin minier	Construction d'un bâtiment à vocation économique	141 650,00 €	1 606 665,00 €	11,3

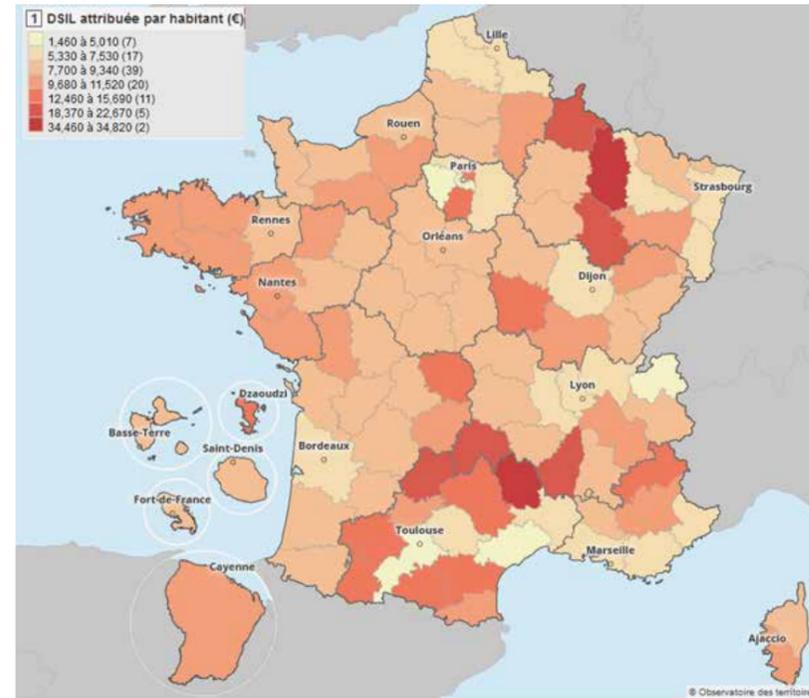
Par ailleurs, depuis 2018, si la subvention DSIL s'inscrit dans le cadre d'un contrat signé entre le représentant de l'Etat et une collectivité éligible, les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent être bénéficiaires de la subvention. En 2020, ont notamment pu bénéficier de la DSIL dans le cadre des différents contrats des syndicats (SIVOM, SIVU), des SEM, des SPL ou encore des associations. Ces cas restent relativement rares. Ils concernent parfois des opérations d'envergure, comme la construction de l'auditorium de Lozère, porté par le syndicat mixte de gestion de l'école départementale de musique de Lozère, qui a bénéficié d'une subvention de 503 000 euros, mais aussi des opérations plus classiques, d'un montant plus modeste comme la réhabilitation de la place de la mairie de Chaumont-le-Bois et subventionnée à hauteur de 9 735 euros.

Bilan de l'utilisation de la DSIL en 2020

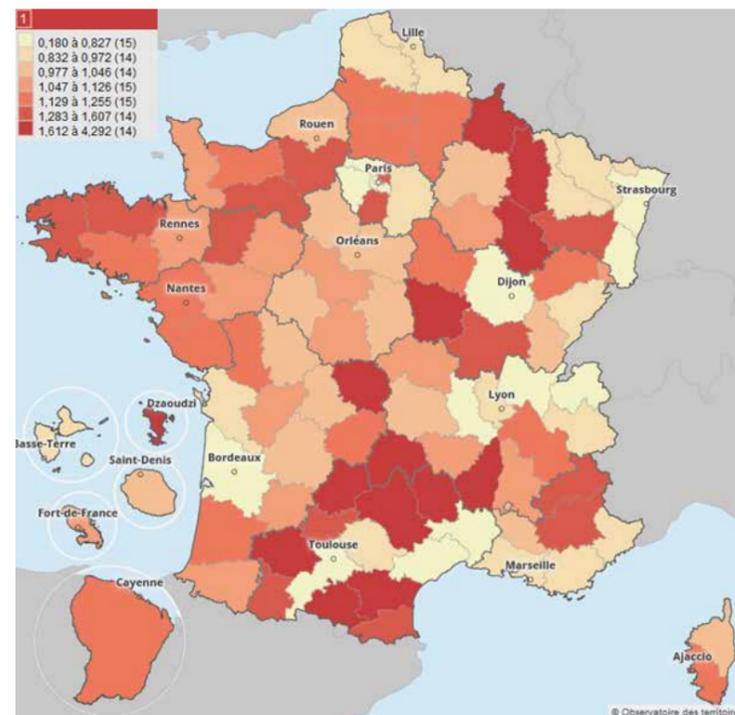
FICHE N°3 : stratégies de répartition au niveau infrarégional

La DSIL étant répartie sous la forme d'enveloppes établies à la maille régionale, elle réserve la possibilité au préfet de région d'adapter la répartition en fonction des besoins et priorités à la maille infra-régionale.

La répartition de la DSIL par habitant est la suivante (moyenne nationale à 8,11 euros par habitant) :



Une seconde carte permet d'appréhender plus finement les stratégies régionales en comparant l'attribution par habitant par rapport à l'attribution moyenne régionale¹ :



¹ Clé de lecture : un score de 0,90 (respectivement de 1,10) signifie que le département bénéficie d'une attribution par habitant égale à 90% (respectivement 110%) de la moyenne régionale.

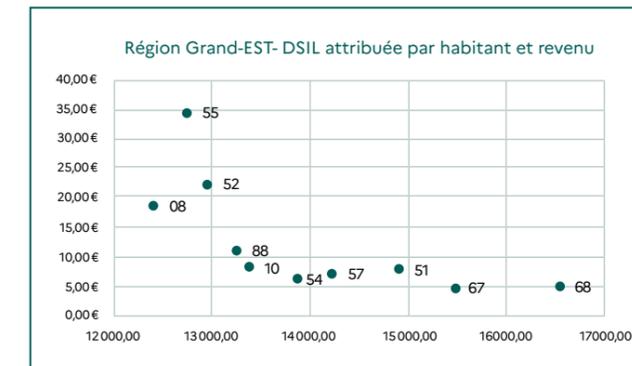
Ces deux cartes permettent de dégager deux enseignements majeurs :

1.1 Des subventions fléchées sur les territoires les plus fragiles

Il est possible de mesurer les résultats des arbitrages réalisés en comparant les montants de DSIL par habitant attribués dans chaque département et en les mettant en regard, par exemple, avec le revenu par habitant ou le taux de pauvreté.

Ainsi, les stratégies régionales mettent globalement en évidence une relation forte entre revenu moyen par habitant faible et montant de DSIL par habitant élevé.

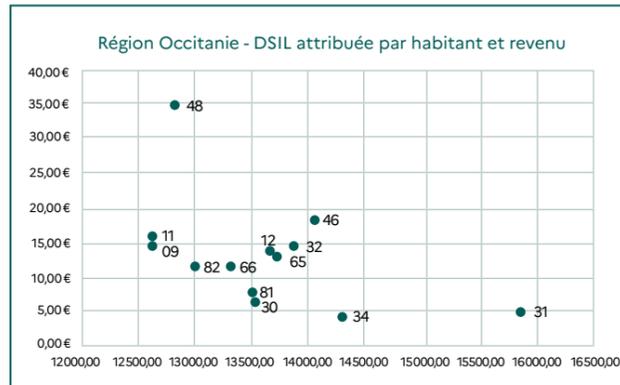
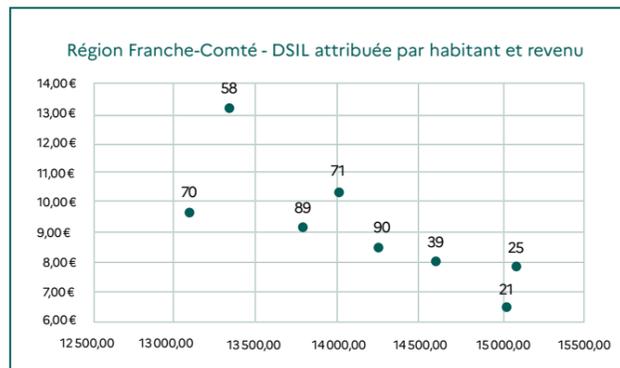
En région Grand-Est, par exemple, on peut constater une corrélation entre le niveau de revenu et la différenciation des attributions DSIL. Les départements dont le revenu par habitants est plus élevé (entre 15 000 et 16 000€, comme le Haut-Rhin et le Bas-Rhin) ont perçu des attributions moins importantes rapportée à leur population que les départements ayant un revenu par habitant plus faible tels que la Haute-Marne, la Meuse ou les Ardennes (entre 12 000 et 12 550€).



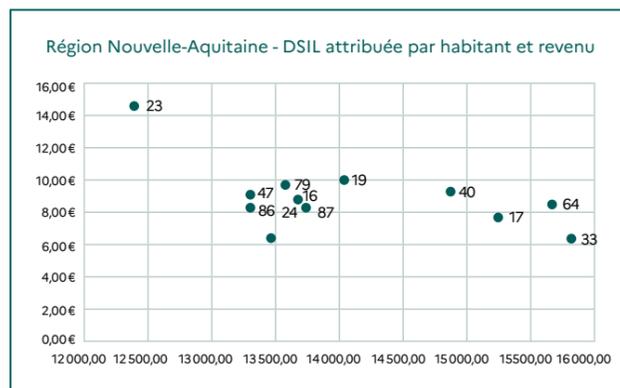
Répartition en région Grand-Est (moyenne régionale à 9,1 euros/habitants)

Département	Revenu par habitant	DSIL 2019	DSIL par habitant	DSIL par habitant (2019 pour rappel)
ARDENNES	12 401 €	5 171 758 €	19 €	23 €
AUBE	13 382 €	2 722 571 €	9 €	10 €
MARNE	14 926 €	4 636 275 €	8 €	8 €
HAUTE-MARNE	12 954 €	3 982 180 €	23 €	15 €
MEURTHE-ET-MOSELLE	13 872 €	4 990 247 €	7 €	8 €
MEUSE	12 746 €	6 450 497 €	34 €	18 €
MOSELLE	14 220 €	8 039 736 €	8 €	8 €
BAS-RHIN	15 493 €	6 002 886 €	5 €	6 €
HAUT-RHIN	16 540 €	4 317 916 €	6 €	10 €
VOSGES	13 254 €	4 168 926 €	11 €	11 €

Cette répartition des attributions de DSIL favorisant les départements où les revenus des habitants sont plus faibles est également visible dans plusieurs autres régions, comme Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie ou l'Île-de-France.



A l'inverse, d'autres régions ont fait le choix d'une répartition plus homogène des subventions entre les départements. Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, les attributions moyennes sont comprises entre 8 et 10€ par habitant pour l'ensemble des départements, à l'exception de la Creuse (15€) et de la Gironde (6€).



Ces stratégies sont semblables à celles retenues en 2019 : il y a donc une réelle continuité de l'action de l'Etat territorial en la matière.

1.2 Des attributions bénéficiant fortement aux territoires ruraux

Dans la plupart des régions, la différenciation des attributions tend à privilégier les départements ruraux. On constate en effet, au niveau national, une concentration des moyens dans les départements situés le long d'un axe allant des Ardennes et de la Meuse aux Hautes-Pyrénées et à l'Ariège.

Ainsi, les départements ruraux² perçoivent, en moyenne, une part des subventions plus importante que leur poids dans la population totale. Ils représentent 36,5% de la population, pour 49,7% des projets et 45,4% des montants de subventions attribués. Par conséquent, la DSIL attribuée rapportée à l'habitant est plus élevée dans les départements ruraux (10,1€ contre une moyenne nationale de 8,1€).

² Les départements ruraux sont ceux dont la densité de population est inférieure ou égale à 100 habitants par kilomètre carré ou dont le taux d'urbanisation est inférieur ou égal à 65%.

	Population INSEE	Nombre de projets	AE engagées	Coût total de l'opération
Départements ruraux	24 388 156	1 774	245 889 797	1 048 819 894
Départements urbains	42 392 701	1 794	295 906 674	1 332 374 298
Total	66 780 857	3 568	541 796 471	2 381 194 191
Poids des départements ruraux	36,5%	49,7%	45,4%	44,0%

Pour autant, ces stratégies d'allocation peuvent être très différenciées selon les régions :

	Population INSEE (2020)	Part des départements ruraux dans la population	Nombre de projets	Part des départements ruraux dans le nombre de projets
CENTRE-VAL DE LOIRE	2 576 252	74%	228	71%
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE	2 811 423	95%	189	88%
NORMANDIE	3 407 079	43%	215	31%
HAUTS DE FRANCE	6 003 815	18%	356	24%
GRAND EST	5 549 586	34%	294	51%
PAYS DE LA LOIRE	3 757 600	41%	299	53%
BRETAGNE	3 318 904	41%	306	39%
NOUVELLE-AQUITAINE	5 956 978	73%	384	94%
OCCITANIE	5 768 501	35%	243	48%
AUVERGNE RHONE-ALPES	7 948 287	41%	538	54%
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	5 030 890	6%	162	14%

Ainsi, certaines régions assurent une répartition homothétique des subventions entre départements ruraux et urbains au regard de leur poids dans la population de la région (Centre-Val-de-Loire, Pays-de-la-Loire, Bretagne).

D'autres régions favorisent plus nettement les départements ruraux (Occitanie, Grand Est, Normandie, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur).

En Occitanie, les départements qui rassemblent les deux métropoles de la région, à savoir la Haute-Garonne pour Toulouse et l'Hérault pour Montpellier ont perçu 4 à 5€ par habitant chacun, tandis qu'un département très rural comme la Lozère a perçu près de 35 € par habitant, et le Lot, 18€ par habitant.

Répartition en région Occitanie (moyenne régionale à 8,8 €/hab)

Département	Type de département	DSIL 2020	DSIL par habitant
ARIEGE	rural	2 287 999 €	14,94
AUDE	rural	5 810 694 €	15,69
AVEYRON	rural	3 782 259 €	13,55
GARD	urbain	4 902 863 €	6,59
HAUTE-GARONNE	urbain	6 821 011 €	5,01
GERS	rural	2 683 300 €	14,04
HERAULT	urbain	4 922 083 €	4,30
LOT	rural	3 193 000 €	18,37
LOZERE	rural	2 667 236 €	34,82
HAUTES-PYRENEES	rural	2 976 806 €	13,03
PYRENEES-ORIENTALES	urbain	5 449 218 €	11,49
TARN	rural	2 824 867 €	7,28
TARN-ET-GARONNE	rural	2 943 718 €	11,39

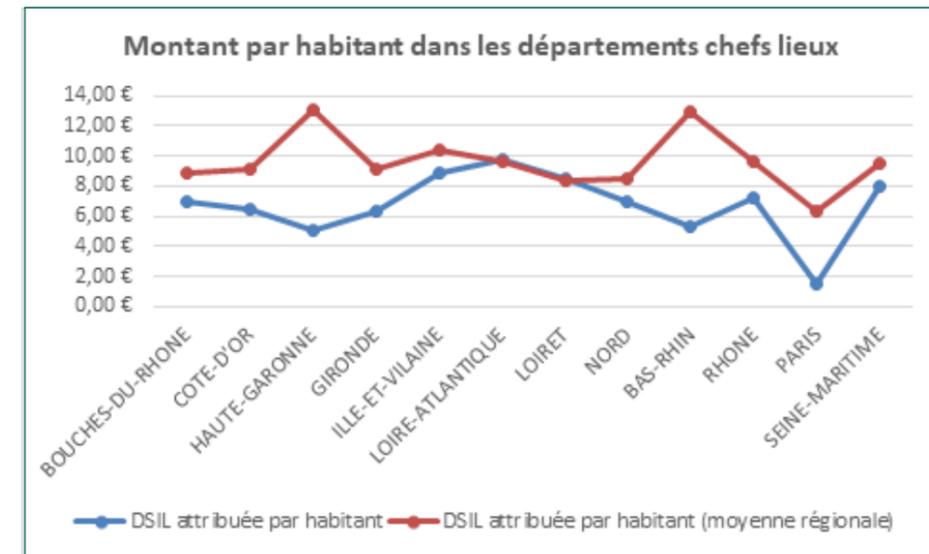
Cette distinction existe également en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Répartition en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (moyenne régionale à 7,4 €/hab)

Département	Type de département	DSIL 2020	DSIL par habitant
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	rural	1 859 603 €	11,34
HAUTES-ALPES	rural	1 841 874 €	13,04
ALPES-MARITIMES	urbain	7 314 354 €	6,75
BOUCHES-DU-RHONE	urbain	14 054 248 €	6,94
VAR	urbain	7 691 633 €	7,26
VAUCLUSE	urbain	4 493 398 €	8,03

Le département des Bouches-du-Rhône, chef-lieu de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dispose d'un montant de DSIL par habitant presque deux fois moins important que le département rural des Hautes-Alpes.

De façon générale, on constate que les préfets de région, également préfets des départements chefs-lieux de région, n'adoptent pas une répartition de la DSIL particulièrement favorable à leur département. Le graphique ci-dessous montre que sur les 12 départements accueillant le chef-lieu de région, aucun n'y a le niveau de DSIL par habitant le plus élevé. Ces départements se caractérisent au contraire, dans leur grande majorité, par un montant attribué par habitant inférieur au montant moyen de sa région respective.



Bilan de l'utilisation de la DSIL en 2020

FICHE N°4 : les priorités environnementales

L'article L. 2334-42 du CGCT fixe six familles d'opérations éligibles à la dotation de soutien à l'investissement local, parmi lesquelles figurent la rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Le bilan consacré à cette priorité prend ainsi en compte des projets identifiés par les collectivités comme relevant à la fois :

- d'une des trois catégories citées supra : rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables ;
- de thématiques spécifiques aux contrats de ruralité et liées à la transition écologique ;
- de la rénovation thermique dans le cadre du grand plan d'investissement¹ (ces projets peuvent être liés à d'autres grandes priorités telles que le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, de la construction de logement ou encore la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires).

1. Le soutien majeur apporté, en 2020, par la DSIL, aux opérations environnementales

Au 31 décembre 2020, la DSIL a soutenu, à hauteur de 157 870 284 € d'AE, 1 214 projets en lien direct avec les priorités environnementales d'un montant HT de 667 203 779 €. L'effet levier constaté est donc de 4,23. En outre, 90 641 351 € ont été attribués à 767 projets relevant des catégories « rénovation thermique », « transition énergétique » et « développement des énergies renouvelables » contre 91 669 439 € pour 773 projets en 2019.

Le montant consacré aux priorités environnementales est pratiquement égal à celui de l'année dernière, qui était déjà d'un niveau très élevé. Ce niveau a été atteint en 2020 alors même que les opérations relevant de la transition écologique constituaient une des trois priorités affectées à l'abondement exceptionnel de DSIL de 950 M€ adopté en 2020 dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire (qui n'est pas étudié dans cette fiche). Cet abondement n'a donc pas entraîné d'effet d'éviction sur les opérations environnementales soutenues par la DSIL « classique ».

Ainsi, la dimension environnementale dans la réalisation des projets a bien été prise en compte puisqu'elle concerne près de 30% de l'enveloppe totale consommée en 2020 au titre de la DSIL. Ces projets constituent en outre plus du tiers des projets subventionnés.

Si la majorité de ces projets s'inscrit dans la priorité légale « *rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables* » (63,18%), d'autres relèvent des contrats de ruralité (22,46%) ou bien d'une autre priorité du dispositif, tel que la création, la transformation et la rénovation de bâtiments scolaires (9,70%).

Le tableau suivant recense les subventions attribuées à des projets environnementaux, quelle que soit la priorité au titre de laquelle le projet a bénéficié d'une subvention :

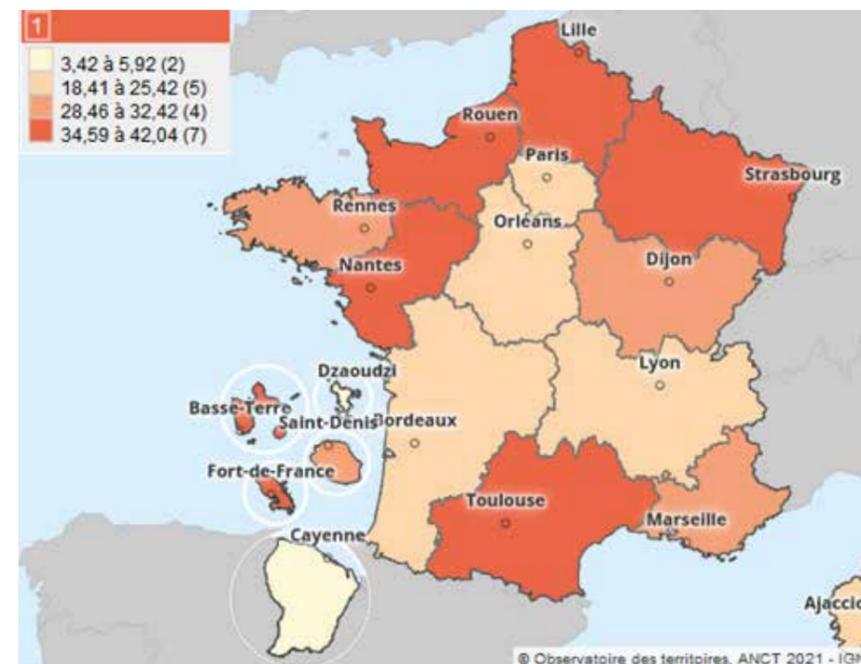
¹ Une des initiatives du « Grand plan d'investissement » (GPI), avant la fin de ce dernier à la suite de la crise sanitaire et de la mise en place du plan de relance et du plan « France 2030 », était consacrée à la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments publics. Certains projets financés par de la DSIL ont pu se rattacher à celle-ci tout en étant liés à d'autres grandes priorités telles que le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, de la construction de logement ou encore la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires.

Priorité ou Contrat de ruralité	Coût total des projets financés (HT)	DSIL attribuée (AE 2020)	Nombre de projets financés	Coût moyen HT des projets	Subvention DSIL moyenne attribuée	Effet de levier
Rénovation thermique	203 606 060 €	54 376 010 €	455	447 486 €	119 508 €	3,74
Transition énergétique	140 369 277 €	35 253 555 €	298	471 038 €	118 301 €	3,98
Développement des énergies renouvelables	2 350 511 €	1 011 786 €	14	167 894 €	72 270 €	2,32
Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics	19 528 377 €	5 053 999 €	35	557 954 €	144 400 €	3,86
Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité	1 135 128 €	513 217 €	3	378 376 €	171 072 €	2,21
Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements	1 317 846 €	545 072 €	4	329 462 €	136 268 €	2,42
Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires	66 483 381 €	15 316 711 €	87	764 177 €	176 054 €	4,34
Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants	45 476 577 €	8 156 826 €	30	1 515 886 €	271 894 €	5,58
Contrat de ruralité	172 924 336 €	35 452 638 €	285	606 752 €	124 395 €	4,88
Autres contrats	14 012 287 €	2 190 470 €	3	4 670 762 €	730 157 €	6,40
	667 203 780 €	157 870 285 €	1214	549 591 €	130 041 €	4,23

Par conséquent, le nombre total de projets environnementaux soutenus par la DSIL (1 214 projets, pour près de 157,9 millions d'€ de subvention) est donc bien supérieur à celui des opérations relevant de la seule priorité « rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables » de l'article L. 2334-42 du code général des collectivités territoriales.

2. Une mobilisation massive de la DSIL, en 2020, pour apporter un soutien financier aux projets environnementaux sur tout le territoire

Part des AE consacrées au financement des projets environnementaux (% de l'enveloppe régionale de DSIL)



Si l'ensemble des régions a participé au financement de projets de nature environnementale, certaines d'entre elles ont octroyé une part relativement importante de leurs crédits au titre de la DSIL à cette priorité thématique. Il s'agit par exemple de la Guadeloupe (42,04%) et de la Martinique (38,91%) qui ont soutenu un petit nombre de projets environnementaux (5 et 7) mais constituant une part importante de leur enveloppe (ex : l'acquisition de véhicules électriques et l'installation de centrale photovoltaïque en autoconsommation à Goyave subventionnée à hauteur de 185 921 €). En métropole, la région Hauts-de-France arrive en tête, aussi bien en nombre de projets environnementaux financés (136) qu'en part de l'enveloppe régionale dédiée (36,35%). Ensuite la Normandie, le Grand-Est, les Pays-de-la-Loire et l'Occitanie ont tous consacré plus de 30% de leur enveloppe DSIL à des projets de nature environnementale.

A l'inverse, La Réunion, Mayotte, Auvergne Rhône Alpes et la Corse ont une part inférieure à 20%.

Code Région	Région	AE engagées en 2020 (rappel)	Nombre de projets engagés	Montant total des projets financés (HT)	Subventions DSIL attribuées (AE 2020)	Taux moyen de subvention DSIL	Part des AE 2020 consacrée à la thématique
01	GADELOUPE	3 075 263 €	5	13 752 306 €	1 292 758 €	9,40%	42,04%
02	MARTINIQUE	3 279 035 €	7	2 810 227 €	1 276 000 €	45,41%	38,91%
03	GUYANE	2 735 514 €	1	93 441 €	93 441 €	100,00%	3,42%
04	LA REUNION	6 806 525 €	2	3 667 806 €	2 160 840 €	58,91%	31,75%
06	MAYOTTE	3 355 609 €	1	1 324 680 €	198 702 €	15,00%	5,92%

Code Région	Région	AE engagées en 2020 (rappel)	Nombre de projets engagés	Montant total des projets financés (HT)	Subventions DSIL attribuées (AE 2020)	Taux moyen de subvention DSIL	Part des AE 2020 consacrée à la thématique
11	ILE-DE-FRANCE	73 287 095 €	115	52 955 480 €	18 626 247 €	35,17%	25,42%
24	CENTRE-VAL DE LOIRE	21 565 225 €	74	20 089 758 €	5 389 999 €	26,83%	24,99%
27	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	24 917 263 €	73	29 740 723 €	7 163 551 €	24,09%	28,75%
28	NORMANDIE	30 443 136 €	81	52 943 779 €	11 004 870 €	20,79%	36,15%
32	HAUTS-DE-FRANCE	46 791 977 €	136	65 557 940 €	16 961 245 €	25,87%	36,25%
44	GRAND EST	50 482 992 €	104	84 587 374 €	17 463 068 €	20,65%	34,59%
52	PAYS DE LA LOIRE	35 777 152 €	105	56 945 321 €	12 379 126 €	21,74%	34,60%
53	BRETAGNE	33 983 104 €	125	58 362 968 €	11 016 565 €	18,88%	32,42%
75	NOUVELLE-AQUITAINE	48 903 954 €	116	60 382 150 €	11 569 559 €	19,16%	23,66%
76	OCCITANIE	51 143 515 €	82	75 199 363 €	18 138 879 €	24,12%	35,47%
84	AUVERGNE-RHONE-ALPES	64 973 468 €	136	48 952 168 €	11 964 216 €	24,44%	18,41%
93	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	37 255 110 €	47	38 470 294 €	10 604 018 €	27,56%	28,46%
94	CORSE	3 020 535 €	4	1 368 000 €	567 201 €	41,46%	18,78%

Au niveau régional, la part des AE engagées sur cette priorité en comparaison de l'intégralité de celles engagées s'étend ainsi de 3,42 % (Guyane) à 42,04 % (Guadeloupe) selon les préfectures concernées. En métropole, cette part s'étend de 18,41% (Auvergne-Rhône-Alpes) à 36,25% (Hauts-de-France). Cette variabilité se retrouve également dans les taux de la subvention attribuée.

3. Le soutien particulier apporté à la priorité légale « rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables »

Comme indiqué supra, cette priorité concentre la majorité des projets subventionnés au titre de la DSIL et liés à l'environnement (63,18%). Sur ces 767 projets, près de 60% concernent la rénovation thermique, environ 38% la transition énergétique et 2% le développement des énergies renouvelables.

3.1 Les projets relatifs à la rénovation thermique des bâtiments

L'instruction ministérielle donne davantage de précisions sur la rénovation thermique :

« La rénovation thermique correspond à l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments publics visant à diminuer leur consommation énergétique. Il s'agit notamment des travaux d'isolation des bâtiments communaux ou intercommunaux, qu'il s'agisse de constructions anciennes ou nouvelles. L'emploi de crédits pour le financement des projets d'investissement dans ce domaine est fortement recommandé, dans la mesure où ces dépenses permettent à la fois de réduire l'empreinte énergétique de ces bâtiments sur l'environnement et de réaliser des économies en fonctionnement en diminuant la facture énergétique des collectivités concernées. »

La réalisation de ces travaux remplit donc un double objectif : la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments sur l'environnement et la réalisation d'économies d'énergie. En outre, certains porteurs de projets ont pu chiffrer précisément les gains apportés en matière d'économie d'énergie.

En Ile-de-France par exemple :

- les travaux de réfection de la couverture zinc de l'école maternelle du Temple à Meaux (77), financés à hauteur de 360 464 € soit 80%, ont permis de réaliser un gain de 57 744,50 Kwh, soit 25% en moins de consommation ;
- une subvention de 107 625 € a été octroyée à la commune de Saint-Mandé (94) pour la réfection et l'isolation de la toiture terrasse du centre culturel de la commune, qui a indiqué que cette opération permettrait une économie annuelle d'énergie de 13 500 KWH ce qui représente 3 % de la consommation totale et permet d'éviter l'émission de 3 tonnes de CO2 d'émission par an.

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments, la DSIL a permis à la fois de financer des opérations structurantes, (réhabilitation de l'ancien collège de Mortagne-au-Perche (61), projet d'un coût total de 1 601 784 € et subventionné à hauteur de 700 000 €) que des projets de plus petite envergure (Remplacement d'une chaudière à fioul par une chaudière à granulés 5 726 € (20%), à Berchères-Saint-Germain (28))

En outre, les travaux entrepris afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments peuvent être coûteux : 52 projets d'un coût total de plus d'un million d'€ ont ainsi bénéficié d'un financement au titre de la DSIL.

3.2 Les opérations de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables

Les 298 opérations identifiées comme étant liées à la transition énergétique sont très diverses, cette notion pouvant recouvrir un large spectre de projets. On y retrouve par exemple des projets relatifs à l'achat de véhicules électriques (CC Grand Roye ; CC Pays de Montereau ; commune de Saint-Julien-les-Villas etc.) mais également des opérations de modernisation de l'éclairage public, réalisés dans de nombreuses communes du territoire :

- la commune de Locminé (56) a perçu une subvention de 30 000 € pour son projet de « réduction de l'empreinte énergétique de l'éclairage public » ;
- à Dijon, quatre opérations relatives au remplacement de l'éclairage par du matériel de technologie LED, dans trois gymnases et un stade, ont été subventionnées pour un montant de 146 670 € au total ;
- En Guadeloupe, les travaux de rénovation de l'éclairage des équipements sportifs ont été subventionnés à hauteur de 316 836 €, soit 70% du coût total de l'opération.

La catégorie « transition énergétique » a en outre regroupé de multiples projets, liés à la mobilité, l'aménagement urbain ou encore la performance énergétique des bâtiments.

Par ailleurs, contrairement aux deux autres catégories, les projets qui concernent le développement des énergies renouvelables ont été peu nombreux. Ils se caractérisent par un coût moyen des projets financés bien inférieurs (167 893 € contre plus de 400 000 € pour les deux autres), une subvention moyenne attribuée près de 40% moins importante et donc un effet de levier plus bas (2,3 contre plus de 3,7). Le taux de financement reste toutefois plus élevé, avec 43% contre 26% pour la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Le montant de la subvention attribuée à ce type de projet s'étend de 3 993 € à 300 000 €.

La liste ci-dessous recense quelques-unes de ces opérations :

Collectivités bénéficiaires	Description du projet	Coût total du projet	Montant de la subvention DSIL	Taux de subvention
Nantes Métropole (44)	Production d'énergie renouvelable locale sur les bâtiments publics de la ville de Nantes (photovoltaïque)	1 094 102 €	300 000 €	27,42%
Beaussais-sur-Mer (22)	Acquisition et installation de deux centrales photovoltaïques pour l'école Derouin	149 899 €	104 929 €	70,00%
Epinal (88)	Installation d'une chaudière biomasse dans le local restaurants du cœur	39 520 €	15 808 €	40,00%
CC Ardèche des Sources et Volcans (07)	construction de 4 centrales photovoltaïques décentralisées (2 ^e tranche)	263 197 €	105 278 €	40,00%
Richarville (91)	Installation de deux générateurs photovoltaïques sur la toiture de l'atelier municipal et du préau de l'école de la commune.	34 800 €	17 400 €	50,00%

Le développement des énergies renouvelables se caractérise en partie par l'acquisition et l'installation de panneaux photovoltaïques, qui concernent 6 projets soit plus de 40% de cette catégorie.



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des collectivités locales